

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**  
**MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES,**  
**COOPERATION INTERNATIONALE ET FRANCOPHONIE**

**69<sup>Ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES**

**PREMIERE COMMISSION**

**DECLARATION DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**  
**AU TITRE DU DEBAT GENERAL SUR LE DESARMEMENT**

**NEW YORK 2014**

Monsieur le Président,

Ma délégation vous félicite et les membres de votre bureau pour l'accession à la direction des travaux de notre Commission.

Nous faisons nôtres les déclarations faites par les représentants de l'Indonésie au nom des pays non alignés, du Nigéria pour le groupe africain.

Mon pays, la République Démocratique du Congo estime que la 1<sup>ère</sup> Commission demeure un cadre idéal des discussions sur les questions liées à la paix et la sécurité de notre monde.

Il regrette l'inertie de la Conférence de désarmement due au manque de volonté politique protégeant ainsi les intérêts particuliers de certains, pourtant le désarmement et la non-prolifération des armes à destruction massive restent notre préoccupation permanente.

Nous devons conjuguer nos efforts pour surmonter les divergences afin de parvenir à un résultat salubre devant garantir la sécurité des générations à venir.

La conclusion d'une Convention sur l'interdiction des armes nucléaires reste une des priorités urgentes pour laquelle des négociations multilatérales doivent être engagées. La présence de ces armes n'est pas seulement un danger pour l'existence des êtres humains que nous sommes, mais également un instrument de domination.

Deux préoccupations attirent notre attention afin d'atteindre l'objectif noble de toute la communauté internationale, celui d'un monde sans ces armes à destruction massive.

-La 1<sup>ère</sup> est celle de la prolifération, la modernisation et l'augmentation d'acteurs de ces armes ;

-La seconde est celle de transfert des technologies nucléaires, une question très délicate car elle touche aux principes fondamentaux de coopération entre les pays industrialisés et ceux du tiers-monde.

La délicatesse demeure au niveau des restrictions de transfert des techniques nucléaires en rapport avec le droit de chaque pays à mettre au point des programmes d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et d'avoir accès à cette haute technologie.

Monsieur le Président,

En réalité, ce sont les Etats nucléaires qui doivent montrer la voie à suivre en réduisant considérablement leurs stocks de manière vérifiable afin de créer les conditions propices pour la concrétisation de l'objectif ultime pacifique exempt d'armes à destruction massive. Nous croyons sincèrement que le nucléaire doit suivre la voie tracée par les armes chimiques qui aujourd'hui, malgré ce qui reste à faire, ont créé un élan de solidarité internationale avec les résultats très satisfaisants pour tous.

Mon pays, la République Démocratique du Congo, est un Etat Partie au Traité de Pelindaba, et dispose d'un arsenal juridique important qui touche essentiellement à l'exploitation et la commercialisation des minerais stratégiques.

Monsieur le Président,

En ce qui concerne les armes classiques, le processus de réduction et de contrôle de ces armes doit se poursuivre, cela de manière à mener des consultations pour limiter les transferts internationaux des armes. Mon pays salue les initiatives déjà prises dans ce domaine, la dernière en date est l'adoption du Traité sur le commerce des armes (TCA) qui va entrer en vigueur au mois de décembre 2014. C'est un instrument juridique de grande portée sur le contrôle du commerce international des armes conventionnelles qui unifie et codifie les responsabilités qui incombent aux Etats en vertu des principes pertinents du Droit international. La République Démocratique du Congo salue les efforts consentis pour la mise en place de cet Instrument.

Les mêmes efforts doivent se poursuivre pour limiter aussi les conséquences néfastes de l'utilisation de certaines armes classiques de nature à causer des souffrances ou maux superflus, notamment les mines, les pièges. Le reste d'explosifs de guerres font aussi partie de cette catégorie de haute préoccupation.

Monsieur le Président,

Pour conclure, la République Démocratique du Congo contribue aux efforts de lutte contre le trafic illicite des armes au niveau international. Elle dispose au plan national d'une nouvelle loi en matière d'armes légères et de petit calibre. Une enquête nationale pour établir la cartographie des mines et le reste d'explosifs de guerres était achevée, ce qui facilitera les opérations de déminage.

Je vous remercie.